

Jean-Sylvestre MONGRENIER  
Novembre 2015

Points clés 11

# 10

## POINTS CLÉS SUR L'OCCIDENT, LA SOCIÉTÉ OUVERTE ET SES ENNEMIS



**La menace djihadiste incarnée par l'État islamique souligne la vulnérabilité des « sociétés ouvertes » dans un monde hostile et dangereux. Si ce type de société doit être défendu contre ses ennemis extérieurs, l'essentiel se joue sur le front intérieur, dans l'ordre de l'esprit. Les fondements des « sociétés ouvertes » et de l'État de droit se déroband, il faut mener une réforme intellectuelle et morale.**

« Comment en effet donner à juste titre le nom d'homme à celui qui refuse d'avoir avec ses concitoyens, comme enfin avec l'ensemble du genre humain, toute communauté juridique, toute communauté humaine ? »

Cicéron, *La République*

Les attentats terroristes de Paris, les « cellules dormantes » prêtes à passer l'action – en France, en Europe et de par le monde –, l'existence même de l'État islamique (Daech), sont autant de menaces qui pèsent sur les sociétés de liberté, atteintes dans leur chair et dans leur âme. Les faits et l'ampleur des moyens qu'il faut mobiliser contre l'État islamique et ses ramifications – sur le théâtre des opérations, dans le champ diplomatique et celui de la sécurité, lato sensu (police, justice, renseignement) –, expliquent que l'on recoure à l'expression de « guerre contre le terrorisme ». Encore faut-il que l'ennemi, contre lequel doit être mené un conflit élargi et de longue haleine, soit nommé et désigné : l'État islamique n'est jamais que la pointe avancée du djihadisme global, qui fait de l'islam sunnite une idéologie guerrière et conquérante. Aussi et surtout, l'élaboration d'une « grande stratégie » exige que l'on réponde à trois questions primordiales : Qui sommes-nous ? Que voulons-nous ? Dans quel monde vivons-nous ? Trois questions qui renvoient à l'œuvre de Karl Popper, dont *La société ouverte et ses ennemis* publiée en 1945 (1), au libéralisme classique et au conservatisme éclairé.

## 1

### **L'Occident regroupe des « sociétés ouvertes » qui partagent les mêmes caractéristiques ontologiques. Ces « sociétés ouvertes » ne sont pas viables dans une ambiance relativiste-matérialiste**

L'Occident regroupe ce que Karl Popper nomme des « sociétés ouvertes », qui partagent les mêmes caractéristiques ontologiques : l'importance accordée à la question de l'être, la vision de l'Homme comme personne (un être moralement libre), le caractère essentiellement actif du bonheur (Aristote caractérise l'eudémonie comme une « *énergeia* »). Le concept de « société ouverte » renvoie à des sociétés fondées sur la reconnaissance des droits individuels et la libre propriété, la concurrence, complétée par la coopération volontaire, l'esprit critique et le renouvellement. Cet ordre polycentrique et spontané (au sens de libres interactions entre les individus) repose sur des fondements éthiques, et même religieux. Dans sa *Logique de la liberté*, Michael Polanyi explique que le refus de la transcendance et une vision démiurgique de l'homme ont ruiné les valeurs et idéaux qui structurent les « sociétés ouvertes » (2). La systématisation du doute philosophique et la sublimation du scepticisme ont ouvert la voie aux grandes sottises collectives et aux totalitarismes (rouges et bruns). En d'autres termes, une « société ouverte » n'est pas viable et robuste sans morale, religion et métaphysique. L'Homme, rappelle Michael Polanyi, est le serviteur d'idéaux et de normes qui dépassent sa volonté propre. Or, le thème de la « mort de Dieu » a conduit à celui de la « mort de l'Homme », *leitmotiv* de la « déconstruction ». Les totems morbides de notre temps ruinent l'idée de liberté et celle de responsabilité (« Si Dieu n'existe pas, tout est permis »).

(1) Publié en français aux éditions du Seuil, 1979.

(2) Michael Polanyi, *La logique de la liberté*, PUF, 1989.

## 2

**Le concept de « société ouverte » recoupe partiellement celui d'« État de droit », une notion centrale dans la philosophie politique et morale de l'Occident. Le « règne de la loi » n'est pas le simple instrument de l'action gouvernementale**

Les régimes constitutionnels pluralistes (ou « démocraties libérales ») que recouvre le concept de « société ouverte » ne sont pas réductibles à la seule loi du nombre, celle-ci n'étant jamais qu'une variante de la loi du plus fort. Ces régimes mixtes reposent sur des « déclarations de droits » qui précèdent les constitutions politiques – les « déclarations de droits » présupposent l'existence d'un ordre cosmologico-éthique ou théologico-éthique (3). Ils combinent le suffrage universel, la séparation des pouvoirs et le respect des libertés fondamentales. L'expression d'État de droit – le « *Rechtsstaat* » des juristes allemands du XIX<sup>e</sup> siècle –, est une autre manière de désigner cette forme politique occidentale, mais on peut aussi lui préférer celle de « règne de la loi » (« *rule of law* »). L'idée selon laquelle le pouvoir politique n'est pas la puissance suprême, et qu'il existe un droit antérieur et supérieur à l'État, a des racines qui plongent dans la cité grecque (les normes supérieures du droit auxquelles se réfère Antigone), la République romaine (voir Cicéron et l'œuvre des jurisconsultes romains) et le monde de la Bible (l'Homme fait à l'image de Dieu). Depuis l'Antiquité gréco-romaine, le « droit naturel » désigne le code moral implanté en tout être de raison. Par définition, l'État de droit et le « règne de la loi » excluent donc l'anomie et l'anarchie morale.

## 3

**La « société ouverte » et l'État de droit sont l'expression politique et juridique d'une civilisation qui repose sur le triple héritage d'Athènes, Rome et Jérusalem**

L'Europe n'est pas uniquement une portion des terres émergées, partie à la conquête du globe, ou un ancien système de domination déchu, mais une « figure spirituelle ». Rapporté par Hérodote dans ses *Histoires*, le mythe d'Europe préfigure les lignes de force du destin de la civilisation occidentale : une « métaculture », emportée par un mouvement de dépassement des particularités, qui porte son regard sur le lointain horizon. La christianisation a ensuite amplifié cette dimension universelle et eschatologique : en puissance, la totalité de l'œkoumène est dans l'orbe de la Chrétienté. Tel est l'arrière-plan métaphysique du formidable élan qui conduisit navigateurs, conquérants et missionnaires sur toutes les mers du globe, afin de saisir et penser le monde : l'Europe assumait alors la « fonction archontique de l'humanité entière », selon la formule d'Edmond Husserl. L'Occident se considérait comme la plus haute expression des virtualités du genre humain et, de fait, il est à l'origine de la première civilisation mondiale. La « patriotisme de civilisation » qui est appelé à rassembler les nations européennes et occidentales, par-delà les océans, renvoie à cette vocation tutélaire et universelle.

(3) Rappelons que le préambule de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (26 août 1789), partie intégrante du « bloc de constitutionnalité » de la République française, se réfère à l'Être suprême.

## 4

### Les « sociétés ouvertes » ont des ennemis et, au-delà des acteurs politiques hostiles qui peuvent être identifiés, sont menacées par l'« ensauvagement » du monde

Les bienfaits assurés par l'État de droit (reconnaissance des droits individuels et protection des libertés) et le capitalisme libéral (prospérité économique du plus grand nombre) ne doivent pas faire oublier que les « sociétés ouvertes », ou démocraties libérales, sont d'abord des régimes politiques. Le « Politique », tel qu'il est défini par Julien Freund, est l'activité qui prend en charge le destin d'une collectivité, afin d'assurer la concorde intérieure et la sécurité extérieure (4). Cette activité est intrinsèquement conflictuelle, les antagonismes entre les différentes collectivités ne pouvant être définitivement résolus dans une synthèse-dépassement. Le « Politique » implique donc la distinction entre l'ami et l'ennemi, les rapports de puissance et le recours possible à la violence armée. Quand bien même ne se voudraient-elles pas d'ennemi, les « sociétés ouvertes » sont nécessairement confrontées à l'hostilité politique : « ce n'est pas moi qui désigne l'ennemi, c'est lui qui me désigne comme tel », affirme Julien Freund. Au-delà des classiques rapports de puissance et d'inimitié avec des voisins plus ou moins proches, les « sociétés ouvertes » sont menacées par ce que Thérèse Delpéch nommait l'« ensauvagement » du monde – djihadisme global et terrorisme, prolifération, réhabilitation de tyrans, néo-primitivisme –, sur fond de « malaise dans la civilisation » (5). Maladies de l'âme et déséquilibres psychiques annoncent de futures tragédies historiques.

## 5

### Le djihadisme global et l'islamo-terrorisme remettent en cause le « grand récit » de la sécularisation qui, implicitement, tient lieu de philosophie de l'Histoire dans les « sociétés ouvertes »

Le développement des « sociétés ouvertes » s'inscrit dans le cadre général de ce que d'aucuns nomment la « sécularisation » : un retrait progressif du religieux hors de la sphère de l'État, une moindre emprise sur la société (mœurs et mentalité), puis une « sortie de la religion » (cf. les travaux de Marcel Gauchet). On retrouve ici la thèse wébérienne du « désenchantement du monde ». De ce schéma historique très général qui relève de la longue durée, les « modernes » ont fait une philosophie de l'Histoire : le travail de la raison et la mondialisation technico-économique conduiraient les différentes sociétés humaines à suivre le même parcours, jusqu'à un point de convergence correspondant à une sorte de fin de l'Histoire. Selon cet « historicisme » du pauvre (6), l'islamisme ne serait que l'ultime durcissement précédant la dissolution de la religion islamique et le cantonnement de la foi à la sphère personnelle. Ce « paradigme » appelle deux remarques : d'une part, la perte du sens de la transcendance menace les « sociétés ouvertes » dont la vitalité repose sur des valeurs dites prémodernes ; d'autre part, l'expansion de l'islamisme, son emprise croissante sur les sociétés arabomusulmanes, la violence et l'efficacité du djihadisme global contredisent la thèse de la « sortie de la religion » : le dessous semble prendre le dessus. Le long terme montrera peut-être qu'il s'agissait là

(4) Julien Freund, *Essence du politique*, Sirey, 1965.

(5) Thérèse Delpéch, *L'ensauvagement. Le retour de la barbarie au XXI<sup>e</sup> siècle*, Grasset, 2005.

(6) Selon Karl Popper, l'historicisme désigne « une théorie, touchant toutes les sciences sociales, qui fait de la prédiction historique leur principal but, et qui enseigne que ce but peut être atteint si l'on découvre les « rythmes » ou les « motifs » (patterns), les « lois », ou les « tendances générales » qui sous-tendent les développements historiques. » (cf. Karl Popper, *Misère de l'historicisme*, Plon, 1955).

d'un simple paradoxe, mais cette violence fondamentale pèsera à court et moyen termes sur les « sociétés ouvertes ».

## 6

**Prendre acte du fait que les « sociétés ouvertes » sont engagées *de facto* dans différentes formes de guerre ne saurait suffire : l'idée de « guerre juste » doit être pleinement réinvestie**

Le contrôle par l'État islamique d'un vaste territoire (environ 300.000 km<sup>2</sup>), à cheval sur l'Irak et la Syrie, sa capacité à mener un long conflit asymétrique et le terrorisme de masse ont imposé aux contemporains le vocabulaire de la guerre. En effet, il faut écarter l'argument selon lequel le terrorisme étant un mode d'action, comment diable lui faire la guerre ? Le problème vient plutôt de la difficulté à reconnaître que la guerre n'est pas morte, que l'ennemi doit être combattu, et que le mal règne sur certaines parties du monde. Aussi l'idée de guerre juste doit-elle être pleinement réinvestie. Reprise par les juristes du droit naturel, la théorie chrétienne de la guerre juste distingue le « droit de la guerre » et le « droit dans la guerre ». Le *jus ad bellum* décline les propositions suivantes : une guerre est dite juste si elle est déclarée par l'autorité politique compétente, menée pour une juste cause et dans une intention juste, en dernier recours, avec un espoir raisonnable de succès. Le *jus in bello* s'ordonne autour de deux principes : la proportionnalité des fins et moyens, et la discrimination entre combattants et non-combattants. La théorie de la guerre juste constitue une base éthique et juridique sur laquelle il faut s'appuyer afin d'opérer les choix requis par la situation d'exception.

## 7

**Le système international est hétérogène et le nombre des « sociétés ouvertes » y est réduit. Les confrontations avec d'autres « mondes », voire des acteurs anoniques, impliquent l'usage de méthodes différentes : les doubles standards s'imposent**

L'univers dans lequel évoluent les « sociétés ouvertes » est à la fois un et multiple. D'une part, il est unifié par la mondialisation des techniques, des biens et des capitaux, les flux humains et les questions environnementales ; d'autre part, il est fragmenté entre différentes zones qui ne vivent pas à la même époque. Schématiquement, il nous faut distinguer les mondes « post-moderne », « moderne » et « prémoderne » (7). Le monde post-moderne correspond à ce vaste *Commonwealth* de « sociétés ouvertes » qui, depuis les littoraux nord-américains du Pacifique jusqu'aux confins de l'Union européenne et de l'OTAN, partagent les mêmes règles de juste conduite et pratiquent entre eux la sécurité coopérative (le monde post-moderne comprend aussi certains pays d'Asie maritime, à l'instar du Japon, et d'Amérique Latine). Le monde moderne est celui des États territoriaux caractéristiques du XIX<sup>e</sup> siècle, mutuellement exclusifs et possiblement dangereux pour leurs voisins : les plus importants d'entre eux se retrouvent parmi les « BRICS » et autres puissances émergentes. Enfin, des pans entiers du Moyen-Orient, de Haute-Asie et d'Afrique relèvent d'un monde prémoderne, marqué par l'absence de véritable État et livré au chaos post-impérial. Face à ces acteurs extérieurs au monde post-moderne,

(7) Nous empruntons cette théorie de différents « mondes » politico-éthiques et géostratégiques à Robert Cooper, auteur de *La fracture des nations – Ordre et chaos au XXI<sup>e</sup> siècle* (Denoël, 2004).



les « sociétés ouvertes » doivent recourir à des méthodes qui, selon leurs points de référence, relèvent d'une autre époque : les doubles standards s'imposent et la chose militaire ne peut plus être négligée. Il faut donc réarmer, oser la puissance et, si nécessaire, intervenir au-delà du *Limes*.

## 8

**La claire conscience de ce que nous sommes, des menaces des enjeux internationaux, nécessite la pensée, la conception et la conduite d'une « grande politique » en accord avec l'esprit général de la civilisation occidentale**

La prévalence des doubles standards, le renforcement des défenses des « sociétés ouvertes », tout à la fois sur les plans physiques et psychologiques, et l'aptitude à projeter forces et puissance sur des théâtres d'opérations extérieures, semblent imposer l'idée que l'avenir sera à la *Realpolitik* : le temps serait venu d'une politique étrangère fondée sur le calcul des forces et la raison d'État. Malheureusement, le terme est trop souvent utilisé pour justifier un cynisme au petit pied qui, faute de prendre en compte le rôle des émotions (au sens de « ce qui meut »), des passions (fussent-elles tristes) et des idées dans l'Histoire universelle, pêche par irréalisme. Rappelons que le prince de Metternich, le concepteur de la *Realpolitik*, s'est efforcé de mettre en place un réseau de contraintes morales entre les souverains européens, afin de freiner les politiques de puissance et de prévenir les épreuves de force. En fait, la *Realpolitik* de Metternich présupposait le partage de valeurs communes et visait la régulation des conflits (la Sainte Alliance était une sorte de système de sécurité collective). Dans la situation présente, les nations européennes et occidentales doivent prendre en compte les impératifs du court terme, et parfois transiger avec leurs valeurs (au nom de la sécurité nationale), mais en conservant une visée de long terme, en accord avec l'esprit général de leur civilisation. Une « grande politique » repose tout à la fois sur des intérêts, des valeurs et des responsabilités.

## 9

**Si la lutte contre l'État islamique passe par la mise sur pied d'une coalition élargie, encore faut-il faire converger les objectifs politico-militaires entre Russes et Occidentaux**

Sur le théâtre syro-irakien, une coalition américano-occidentale, complétée par des États arabes sunnites, mène depuis plus d'un an une campagne de bombardements sur l'État islamique, et elle appuie des forces locales, principalement kurdes. Depuis le 30 septembre dernier, la Russie est militairement engagée auprès du régime de Bachar Al-Assad, en alliance avec Téhéran, et un front militaire russo-chiite a pris forme (un axe Moscou-Damas-Téhéran, flanqué du Hezbollah, avec des prolongements à Bagdad). Après les derniers attentats de Paris, François Hollande s'est affirmé en faveur d'une « grande coalition » (une coalition *ad hoc*), élargie à la Russie. Nous n'en sommes pas encore là : l'intervention militaire russe vise à sauvegarder le régime de Bachar Al-Assad, seul garant de ses intérêts stratégiques, à préserver le réduit alaouite (Nord-Ouest de la Syrie) et l'axe Alep-Damas ; l'action militaire française est étroitement liée à celle des États-Unis (renseignement et plans de frappes, envoi du *Charles-de-Gaulle* afin de relever un porte-avions américain). L'enjeu est de parvenir ensemble à un accord sur une véritable transition politique en Syrie, de négocier ensuite des cessez-le-feu sur le terrain, et de concentrer les efforts de tous contre l'État islamique. En Syrie comme en Irak, l'intégration des Arabes sunnites dans le jeu politique et l'accord entre les puissances régionales sont la clé d'un règlement politique durable. Enfin, il faut « compartimenter » les questions

géopolitiques : il ne s'agit pas d'échanger l'Ukraine contre la Syrie, ou de miner la stabilité et la cohésion géopolitique de l'Europe au prétexte d'une hypothétique pacification du Moyen-Orient.

**10**

**La « guerre contre le terrorisme », la stratégie aérienne et la question de l'engagement au sol ne doivent pas faire oublier que ce conflit se joue très largement sur le front intérieur, au plan pratique (renseignement, police, justice), plus encore dans l'ordre de l'esprit**

En rupture avec le temps court des responsables politiques et des médias, le général Pierre de Villiers, Chef d'état-major des armées françaises, insiste sur le fait qu'il n'y aura « pas de victoire militaire à court terme sur Daech », et qu'« il faut commencer par l'affaiblir si on veut le détruire » (8). Les premières mesures, le vote de l'« état d'urgence » (renouvelé pour trois mois) et une possible révision constitutionnelle appellent l'attention sur la dimension intérieure de la « guerre contre le terrorisme ». En vérité, beaucoup reste à faire, dans le respect des principes fondamentaux de l'État de droit, et il faudra élargir l'action à d'autres domaines (réforme du Code de la nationalité, lutte effective contre l'immigration illégale, réforme de la justice, nouvelle loi de programmation militaire). Pourtant, l'essentiel est ailleurs, dans l'ordre de l'esprit : les fondements éthiques des « sociétés ouvertes » se dérobent et le Vieux Continent est devenu le lieu d'un grand renoncement. La provincialisation de l'Europe, le détournement du « grand large » et le désengagement de la politique mondiale en sont les symptômes. La réforme sera donc intellectuelle et morale. Aussi et surtout, il faut en appeler à ce qui passe infiniment l'homme : il n'y aura pas de renaissance sans anamnèse, sacralité et recours à l'immémorial.



**Jean-Sylvestre MONGRENIER** | Chercheur associé à l'Institut Thomas More, Jean-Sylvestre MONGRENIER est titulaire d'une licence d'histoire-géographie, d'une maîtrise de sciences politiques, d'un DEA en géographie-géopolitique. Docteur en géopolitique, il est professeur agrégé d'Histoire-Géographie et chercheur à l'Institut Français de Géopolitique (Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis). Il est ancien auditeur de l'IHEDN (Institut des Hautes Études de la Défense Nationales, Paris), où il a reçu le Prix Scientifique 2007 pour sa thèse sur « Les enjeux géopolitiques du projet français de défense européenne ». Officier de réserve de la Marine nationale, il est rattaché au Centre d'Enseignement Supérieur de la Marine (CESM), à l'École Militaire. Il collabore régulièrement à la revue *Hérodote* et intervient dans de nombreux médias.

(8) *Le Journal du Dimanche*, 22 novembre 2015.